MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD
219, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0
Téléphone : (819) 263-2104

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2022-01-03

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES, LES TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX, LE TAUX D'INTERET SUR LES ARRERAGES ET LES MODALITES DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Que lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement 2022-01-03.

Que ledit règlement 2022-01-03 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ À Ste-Cécile de Lévrard, ce quatorzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Gérard Cossette
Directeur générale/secrétaire-trésorier par intérim